



RAPPORT
SUR LA
SOLVABILITE
ET LA
SITUATION
FINANCIERE

PARTNERS ASSURANCES

2 0 1 7

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	6
A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	6
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	7
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	9
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	9
E. AUTRES INFORMATIONS	9
II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	10
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	10
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	13
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	14
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	18
E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	21
F. FONCTION ACTUARIELLE	22
G. SOUS-TRAITANCE	22
H. AUTRES INFORMATIONS	22
III. PROFIL DE RISQUE	23
A. INTRODUCTION	23
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	23
C. RISQUE DE MARCHÉ	24
D. RISQUE DE CREDIT	25
E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	26
F. RISQUES OPÉRATIONNELS	27
G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	28
IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	29
A. ÉVALUATION DES ACTIFS	29
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	32
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	33
D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	34

V. GESTION DU CAPITAL.....	35
A. FONDS PROPRES	35
B. SCR ET MCR.....	36
C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	37
D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	37
E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	37
VI. ANNEXES	38

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 304 du règlement délégué 2015/35, Partners Assurances SA établit un rapport régulier au contrôleur. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels.

Le présent rapport couvre les informations importantes relatives à l'activité et aux résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société Partners Assurances SA est une société anonyme à Conseil d'administration de droit belge. Sa direction effective est assurée par le Comité de direction. La société respecte la réglementation relative aux responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

Partners Assurances SA est une filiale du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, société française de groupe d'assurance. Cette appartenance à un Groupe a conduit à la mise en place d'un fonctionnement transverse et cohérent permettant à Partners Assurances SA de bénéficier de la structure opérationnelle et organisationnelle du GACM SA qui se formalise notamment au travers d'une convention de délégation de gestion.

Cette interaction avec le Groupe qui se manifeste à divers niveaux a été construite de sorte à permettre à la société de disposer d'un processus décisionnel autonome et d'une organisation respectueuse de la réglementation belge, européenne et assurantielle.

Faits marquants

Un nouveau partenariat a été conclu entre Partners Assurances SA et Beobank SA. Cet accord permet à Partners Assurances SA de disposer d'un second réseau de distribution, au-delà de son réseau propre de 24 agences. Beobank SA compte 610 000 clients et dispose d'un réseau de 243 points de vente.

Dans le cadre du développement de ce projet de bancassurance avec Beobank, un renouvellement des principaux produits de Partners Assurances SA a été opéré.

De nouveaux produits Automobile, RC familiale et incendie ont ainsi été lancés fin juin dans le réseau de Partners. Cette nouvelle gamme a servi de base pour les produits d'assurance commercialisés sous le label « Beobank ».

La commercialisation des produits automobile et habitation de Partners Assurances SA a démarré le 23 octobre 2017 dans l'ensemble du réseau Beobank (65 agences détenues en propre, 64 agents liés et exclusifs du réseau Beobank, ainsi que 45 agents non liés et 20 courtiers indépendants).

Au 31 décembre 2017, le bilan est particulièrement encourageant puisque 1 605 contrats ont été vendus (416 contrats automobile, 1 189 habitation) dont près de la moitié a déjà pris effet.

Activité et résultats

Partners Assurances SA commercialise principalement des contrats Automobile et Incendie, ainsi que des contrats Assurances des Emprunteurs. Les contrats sont destinés à la clientèle de particuliers du marché belge.

Le chiffre d'affaires de 53 653 milliers d'euros est en hausse de 2,4 % par rapport à 2016. Cette évolution, moins importante que lors des exercices précédents s'explique par la volonté de Partners Assurances SA de privilégier un développement plus qualitatif.

Le résultat net à fin 2017 s'établit à 351 milliers d'euros.

Perspectives

Partners Assurances SA poursuivra en 2018 la refonte de sa gamme entamée en 2017 avec la modernisation du produit de prévoyance (AVP) et le lancement d'un nouveau produit destiné à couvrir les véhicules deux roues. Ces évolutions permettront de renforcer le partenariat avec le réseau bancaire Beobank. Ce nouveau réseau de distribution ambitionne la vente de plus de 12 000 contrats d'assurance en 2018. Le chiffre d'affaires de Partners Assurances SA devrait ainsi atteindre 58 millions d'euros.

Profil de risque

La société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société s'établit à 286 % au 31.12.2017 contre 294 % au 31.12.2016.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 31 630 K€, au SCR (Solvency Capital Requirement) qui correspond au besoin de capitaux propres soit 11 053 K€.

Le SCR profite d'un bénéfice de diversification estimé à 3 272 K€.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés au :

- SCR de souscription Non-Vie, au travers notamment des provisions techniques responsabilité civile Automobile ;
- SCR de marché, pour moitié lié au risque actions.

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée Partners Assurances SA (ci-après dénommée « Partners Assurances ») est une société anonyme d'assurance de droit belge.

Les comptes annuels statutaires, en normes belges, sont établis dans le respect des règles édictées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance : principe de prudence, de sincérité et de bonne foi, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance. Les règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise.

Le reporting Solvabilité II est établi conformément à la Directive 2009/138/CE et aux Actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, Partners Assurances est soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique – BNB – qui est l'organe de supervision belge de la banque et de l'assurance (BNB, 14 boulevard de Berlaimont à 1000 BRUXELLES).

b. Auditeur externe de l'entreprise

Partners Assurances est dotée d'un Commissaire réviseur :

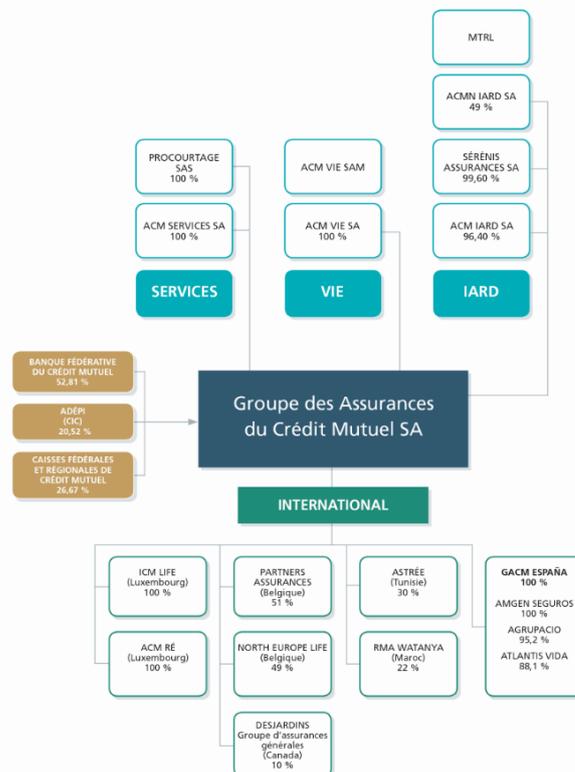
- Le cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Philippe GOSSART, Marcel Thyry 77 - Box 4 à 1200 Brussels (Belgique).

2. Situation de la société au sein du Groupe

a. Actionnariat

Partners Assurances est détenue à hauteur de 51 % par le GACM SA et ses filiales (ACM IARD SA et ACM VIE SA), dont les sièges sociaux sont situés 34 rue du Wacken à 67000 STRASBOURG et à hauteur de 49 % par NEA, dont le siège social est situé 4 place Richebé à 59800 LILLE.

b. Organigramme du Groupe



Au 31 décembre 2017

Le GACM SA, entité consolidante de Partners Assurances, est une société holding d'assurance qui consolide notamment les entités d'assurance suivantes :

- ACM Vie SA, société anonyme d'assurance vie ;
- ACM IARD et Sérénis Assurances, sociétés anonymes d'assurance IARD ;
- ACM Vie SAM, société d'assurance mutuelle ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle majoritairement les sociétés d'assurance ou de réassurance suivantes :

- en Espagne : le groupe GACM España ;
- au Luxembourg : ACM RÉ SA et ICM LIFE SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des ACM, aussi appelé le Groupe.

3. Activité de la société

Partners Assurances développe et gère une gamme complète de produits d'assurances dommages à destination de la clientèle de particuliers du marché belge. Depuis 2014, la société propose également un produit d'assurance automobile pour les professionnels et depuis 2015 un contrat chômage et hospitalisation vendu au travers du réseau Beobank.

Au 1^{er} juillet 2015, Partners Assurances a repris la couverture chômage et hospitalisation des contrats d'assurance des emprunteurs NELB, anciennement assuré par MetLife Europe Insurance Limited (société de droit irlandais).

Sur l'exercice 2017, la société Partners Assurances est concernée par les Lignes d'Activité Solvabilité II suivantes :

- Assurance de protection du revenu (2) ;
- Assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- Autre assurance des véhicules à moteur (5) ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- Assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- Assurance de protection juridique (10) ;
- Assurance pertes pécuniaires diverses (12) ;
- Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34)

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Activité

Le nombre de contrats s'élève à 197 322 à fin 2017, en progression de 0,1 % sur l'exercice précédent.

Nombre de contrats	Portefeuille 2017	Evolution 2017 / 2016	% du total 2017
Automobile	82 610	-2,1 %	41,9 %
MRH	66 437	2,4 %	33,7 %
Autres IRD	1	na	0,0%
Prévoyance	8 573	2,6 %	4,3 %
Emprunteurs	39 549	0,5 %	20,0 %
Santé	152	-2,6 %	0,1 %
Total	197 322	0,1 %	100,0 %

Partners Assurances commercialise sa gamme de produits d'assurances non-vie au travers de son propre réseau d'agences et depuis octobre 2017 également au travers du réseau bancaire Beobank, propriété du Crédit Mutuel Nord Europe. Par ce nouveau partenariat, Partners Assurances ambitionne de renforcer son implantation et de devenir un acteur de la bancassurance en Belgique.

Partners Assurances opère sur le territoire belge et n'a ni succursale, ni filiale et n'utilise pas de centres off-shore.

Partners Assurances clôture l'exercice avec un portefeuille en très légère hausse (+0,1%). Les portefeuilles progressent de 2,4% en habitation et 2,6 % en prévoyance. Le portefeuille en automobile recule de 2,1%.

2. Résultats

a. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2017							Total général
	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Assurance de protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes 2017	24 967	13 362	7 283	1 571	2 626	3 289	556	53 653
Charges de sinistres brutes 2017	19 922	9 117	2 737	500	793	665	399	34 132
Charges des autres provisions techniques brutes 2017	0	0	0	0	0	104	658	762
Frais bruts 2017	8 580	4 630	2 573	539	942	1 944	142	19 350

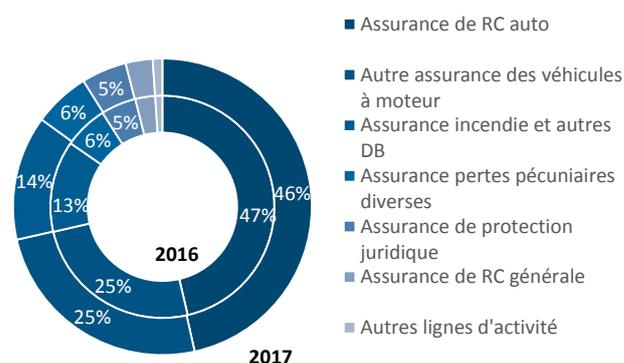
<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2016							Total général
	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance de RC générale	Assurance de protection juridique	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	
Primes émises brutes 2016	24 298	13 104	6 972	1 506	2 659	3 323	535	52 397
Charges de sinistres brutes 2016	18 615	10 159	4 775	928	2 400	598	391	37 866
Charges des autres provisions techniques brutes 2016	0	0	0	0	0	120	0	120
Frais bruts 2016	6 776	3 916	1 917	396	816	2 033	111	15 964

Tableaux établis sur la base du QRT S.05

Globalement, la répartition des primes émises par lignes d'activité reste similaire sur les deux exercices.

Dans le détail, l'assurance responsabilité civile auto voit son poids dans l'ensemble du chiffre d'affaires diminuer tandis que l'assurance incendie et autres dommages de biens présente une légère hausse (+1 point).

Primes émises brutes



Graphique établi sur la base du QRT S.05

Charges d'exploitation

en milliers d'euros	2017	2016	Evolution 2017/2016
Commissions	1 848	1 925	-4,0%
Frais de gestion	17 185	14 040	22,4%
TOTAL	19 033	15 964	19,2%

Les frais d'exploitation engagés par la société sont en hausse de 19,2 % en 2017. Cette augmentation tire son origine dans la hausse des frais informatiques liée aux développements de la nouvelle offre automobile et habitation ainsi qu'au lancement du partenariat avec Beobank. Le ratio charges d'exploitation sur primes acquises passe ainsi de 30,5 % en 2016 à 35,5 % en 2017.

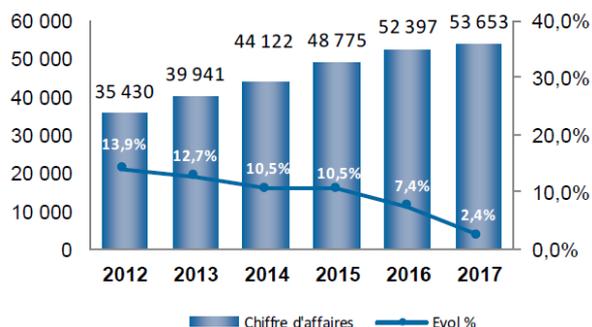
Résultat de cession

Les branches automobile et multirisque habitation sont réassurées par la société ACM IARD SA en quote-part à 100 % pour les exercices des survenances de 2007 à aujourd'hui.

La réassurance a dégagé en 2017 un solde déficitaire de 1,8 million d'euros contre un solde de 0,8 million d'euros en faveur de la société en 2016.

b. Analyse de la performance de souscription.

En milliers d'euros



Les primes sont émises en totalité en Belgique. A 53 653 milliers d'euros, elles sont en hausse de 2,4 % (52 397 milliers d'euros en 2016).

Cette évolution, moins importante que lors des exercices précédents s'explique par la volonté de Partners Assurances de privilégier un développement plus qualitatif en ciblant une clientèle qui souscrit plus de garanties.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

1. Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers nets de l'exercice 2017 s'élèvent à 2 366,1 milliers d'euros contre 1 288,5 milliers d'euros en 2016 soit une hausse de 83,6 % suite à la réalisation de plus-values actions.

2. Rendements des actifs

Rapporté à l'encours moyen des placements, ces produits financiers représentent un rendement comptable de 5,98 %.

Les actifs investis en obligations d'états et d'entreprises ont un rendement comptable de 2,6 %, dans un contexte de taux historiquement bas sur les marchés.

Les actifs investis en actions et en fonds d'investissement ont un rendement comptable de 22,5 %.

en milliers d'euros	Actif moyen	Produits financiers	Rendement
Obligations	28 096,1	722,7	2,6%
Actions et FCP	6 762,1	1 521,5	22,5%

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Dans un contexte prudentiel renforcé, Partners Assurances a mis en place des règles de bonne gouvernance. Elles clarifient notamment les processus décisionnels et prévoient des règles de conduite aussi bien au niveau des instances dirigeantes que des services opérationnels. Ces règles de gouvernance sont basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

L'organisation structurelle de Partners Assurances favorise une gestion efficace et prudente grâce à la distinction clairement opérée entre la direction effective et le contrôle exercé sur cette direction.

Les principales responsabilités sont assurées à différents niveaux :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'administration et le Comité d'audit;
- le Comité de direction ;
- le Délégué à la gestion journalière ;
- la structure opérationnelle ;
- les Responsables des fonctions clés.

a. L'Assemblée générale

Partners Assurances est actuellement détenue directement ou indirectement à 51 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, société de groupe d'assurance de droit français au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances, appartenant au Groupe Crédit Mutuel CM11, et à 49 % par la société Nord Europe Assurances SA, filiale d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe.

b. Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de la détermination de la stratégie globale de l'entreprise et de la politique en matière de risques mais aussi de la surveillance des activités de l'entreprise et du contrôle de la direction effective.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration est composé de sept membres, répartis entre administrateurs exécutifs et administrateurs non exécutifs. Cette composition est basée sur une diversité ainsi qu'une complémentarité d'expériences et de connaissances.

Les administrateurs non exécutifs de la société sont :

- La société GACM SA, représentée par Monsieur Pierre REICHERT (Président du Conseil d'administration) ;
- La société ACM IARD SA, représentée par Monsieur Etienne DEPEYRE ;
- Madame Odile EZERZER ;
- Monsieur Daniel GOLDER.

Les administrateurs non exécutifs disposent tous d'une longue expérience dans l'administration et la gestion d'un groupe de sociétés d'assurance. Ils possèdent de ce fait une connaissance approfondie des domaines dans lesquels ils interviennent.

Les administrateurs exécutifs constituent le Comité de direction de la société Partners Assurances.

Au 31 décembre 2017, les administrateurs exécutifs sont :

- Monsieur Didier BRASSARD (Président du Comité de direction) ;
- Monsieur Marc MATHIJSEN ;
- Monsieur Stéphane MACHINAL.

Les administrateurs exécutifs possèdent l'expérience nécessaire en matière de gestion d'entreprises et des activités d'assurance.

Organe de pilotage de la stratégie de Partners Assurances, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement chargé :

- de la détermination des objectifs de l'entreprise (notamment en ce qui concerne la politique commerciale) ;
- de la définition des grands axes de la structure organisationnelle ;
- de la convocation des assemblées générales ;
- de la validation des principales politiques et principaux reportings prudentiels de l'entreprise ;
- de la fixation de la politique en matière de risques, en ce compris les limites générales aux risques ;
- de la surveillance des activités (surveillance des décisions prises par le Comité de direction) et de l'évaluation régulière du système de gouvernance de Partners Assurances ;

- de l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de Partners Assurances, de la BNB, de la FSMA, du réviseur d'entreprises, et veiller à ce que le Comité de direction prenne les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences.

Au 31 décembre 2017, Partners Assurances n'atteignait pas les seuils fixés par l'article 52§1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et n'a donc pas constitué les comités visés par cet article mais en a confié l'accomplissement des missions au Conseil d'administration.

c. Le Comité de direction

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité de direction en charge de la direction effective de l'activité afin d'assurer une séparation adéquate avec la fonction de contrôle incombant au Conseil d'administration.

Le Comité de direction est chargé par le Conseil d'administration, qui lui délègue ses pouvoirs à cet effet, de la direction concrète des activités de Partners Assurances. Il pilote et coordonne les différents métiers et activités de l'entreprise. Le Comité de direction est chargé de développer la stratégie globale de Partners Assurances et de la soumettre au Conseil d'administration.

Le Comité de direction assume la gestion opérationnelle, assure la mise en place des systèmes nécessaires de gestion des risques et de contrôle interne et est également en charge de la mise en place de la structure organisationnelle et opérationnelle.

Le Comité de direction dispose en particulier des attributions suivantes :

- formuler des propositions et des avis au Conseil d'administration en vue de définir la politique générale, la stratégie, et les valeurs de la société. Communiquer toutes les informations et données pertinentes pour permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions en connaissance de cause ;
- assumer la gestion opérationnelle et en particulier prendre des décisions importantes relatives aux ressources humaines et à l'allocation de capitaux ;
- sans préjudice du contrôle exercé par le Conseil d'administration, assurer l'organisation, l'orientation et l'évaluation des mécanismes et procédures de contrôle interne, notamment des fonctions de contrôles indépendantes ;
- proposer au Conseil d'administration une définition du profil de risques de la société. Mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque de la société et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de la société ;
- organiser un système de contrôle interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité du reporting interne ainsi que du processus de communication de l'information financière. Assurer la conformité des comptes annuels avec la réglementation comptable applicable ;
- faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière de la société et sur tous les aspects nécessaires pour accomplir correctement ces tâches ;
- renseigner la BNB, la FSMA et le réviseur d'entreprises, selon les modalités applicables, sur la situation financière et la structure de gestion, l'organisation, le contrôle interne et les fonctions de contrôle indépendantes ;
- représenter les intérêts de Partners Assurances auprès du Conseil d'administration.

d. Le Délégué à la gestion journalière

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2017 a confié la gestion journalière de Partners Assurances à Monsieur Marc MATHIJSSEN.

Une convention de prestation de services a été conclue entre Partners Assurances et Monsieur Marc MATHIJSSEN et a été approuvée par ledit Conseil.

e. La structure opérationnelle

La structure opérationnelle est composée :

- des équipes de production (Gestel) et de gestion sinistres (Constel) qui entretiennent un lien fonctionnel avec leurs homologues du GACM SA ;
- du réseau commercial responsable du développement commercial de la société ;
- des fonctions supports (comptabilité et ressources humaines, informatique, études juridiques, logistiques et services généraux).

Les membres du Comité de direction agissent de concert sur toutes les questions importantes à l'aide du reporting effectué par l'encadrement journalier, en particulier dans les domaines suivants : la gestion de la production, la gestion des sinistres, le développement commercial, la comptabilité, les ressources humaines, les relations avec les institutions représentatives du personnel.

f. Les Responsables des fonctions clés

Partners Assurances s'est doté de fonctions clés indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

Par application du principe de proportionnalité et dans un souci de cohérence et d'efficacité, Partners Assurances sous-traite auprès du GACM SA les fonctions clé audit interne, gestion des risques et actuariat.

Le GACM SA est en effet doté de Responsables de fonctions clés indépendants, salariés du GIE ACM. Ils interviennent de manière transverse pour l'ensemble des structures du Groupe ce qui permet une harmonisation et une meilleure cohérence de leurs actions tout en prenant en compte les spécificités de chacune d'entre elles.

Les titulaires des fonctions clés ainsi nommés sont les suivants :

- Fonction actuariat : M. Olivier BELGUISE ;
- Fonction gestion des risques : Mme Catherine JEAN-LOUIS ;
- Fonction audit interne : M. Jean-Philippe LEFEVRE.

Monsieur Marc MATHIJSEN, administrateur exécutif de Partners Assurances, assume directement la responsabilité de la fonction clé conformité pour laquelle il a obtenu la validation de sa formation certifiante.

La responsabilité de la fonction clé audit a été confiée à Monsieur Didier BRASSARD, tandis que Monsieur Marc MATHIJSEN assume la responsabilité des fonctions clés gestion des risques et actuariat.

Pour assurer leur mission, les responsables des fonctions clés s'appuient sur leurs compétences techniques acquises suite à leur cursus et à des formations suivies régulièrement. Ils disposent aussi d'une expérience professionnelle acquise au sein du Groupe qui leur permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Les Responsables des fonctions clés s'appuient sur des équipes composées de personnes qui disposent des diplômes et des compétences nécessaires et suffisantes permettant la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et des moyens techniques en suffisance pour mener leur mission en toute indépendance.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les Responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues au moins annuellement par la direction effective et le Conseil de surveillance du GACM SA.

Les dirigeants du GACM SA et de Partners Assurances reçoivent des rapports de chaque fonction clé sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

Les Responsables de ces fonctions doivent par ailleurs remonter rapidement aux dirigeants du GACM SA et de Partners Assurances tout problème majeur qu'ils ont identifié. Les Conseils d'administration de ces entités ont la possibilité d'entendre les Responsables des fonctions clés s'ils l'estiment nécessaire.

Pour chacune des fonctions clés sous-traitées au Groupe et conformément à la législation en vigueur, la société Partners Assurances a désigné en son sein une personne responsable de la fonction clé sous-traitée. Le Responsable de la fonction clé au sein du GACM SA transmet directement les conclusions de son travail à la personne désignée en qualité de personne relais qui doit posséder les connaissances nécessaires pour en effectuer un examen critique pour procéder aux actions nécessaires et effectuer une correcte restitution à l'organe de contrôle.

2. Politique et pratiques de rémunération

Le système de rémunération de Partners Assurances s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques conforme à sa stratégie et qui respecte les valeurs et les intérêts à long terme de la société dans une perspective de croissance durable. Ce système de rémunération est décrit dans une politique de rémunération, qui prévoit que les rémunérations des salariés sont majoritairement fixes.

Toutefois des primes au mérite peuvent être accordées ponctuellement, dans le respect de la législation en vigueur. L'attribution éventuelle de telles primes relève de la compétence :

- de l'Assemblée générale pour les membres du Conseil d'administration ;
- du Conseil d'administration pour les membres du Comité de direction ;
- du Comité de direction pour les commerciaux et les autres collaborateurs.

Suivant la politique générale du GACM SA, les mandats sociaux ne font pas l'objet de rémunération. La rémunération des salariés de Partners Assurances est définie par référence au barème sectoriel et conformément aux règles légales et conventions sectorielles.

Partners Assurances a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du Règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 ainsi qu'à son organisation interne, de se référer au Comité de rémunération mis en place au sein du Groupe du Crédit Mutuel CM11.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et prêts, crédits et contrats d'assurance aux dirigeants

Néant.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise

La société s'assure que les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction les Responsables d'une fonction de contrôle indépendante disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que d'une intégrité absolue.

Ils satisfont aux conditions d'honorabilité et d'expérience professionnelles requises pour l'exercice de leurs fonctions conformément à la Directive Solvabilité II, à la Circulaire NBB_2013_02 du 17 juin 2013, à la Circulaire NBB_2016_31 du 5 juillet 2016 et à la politique relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité des dirigeants et Responsables de fonctions clés mise en place au sein de la société.

Les compétences s'apprécient de façon individuelle en prenant en compte les qualifications, les connaissances et les expériences en lien avec les attributions et les tâches des personnes concernées.

Les compétences sont appréciées aussi de manière collective. Les dirigeants et membres du Conseil d'administration possèdent collectivement les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats.

L'appréciation des compétences et connaissances porte notamment sur les points suivants :

- les marchés de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et le modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

L'entreprise est attachée à disposer de membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et de Responsables d'une fonction de contrôle indépendante justifiant de l'honnêteté et de la plus haute intégrité personnelle. Ils adhèrent à la politique d'intégrité qu'ils promeuvent.

La société Partners Assurances veille au respect des règles de compétences et d'honorabilité en cas de sous-traitance d'une fonction de contrôle indépendante. L'entreprise veille aussi à la désignation en son sein d'une personne responsable de la fonction de contrôle sous-traitée qui possède les connaissances nécessaires afin de soumettre à un examen critique les prestations du délégataire.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

L'honorabilité et la compétence sont appréciées dans le respect des dispositions de loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance, des articles 258 et 273 du Règlement Délégué (UE) n°2015/35 du 10.10.2014 et de la circulaire NBB_2013_02 du 17 juin 2013 et visent à garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise.

L'entreprise s'assure, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, mais également de manière permanente que les exigences d'expertise et d'honorabilité sont remplies par les personnes concernées.

L'examen de leur compétence et honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation.

Tout au long de l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et les Responsables d'une fonction de contrôle indépendante s'attacheront à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétence notamment en suivant des formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée.

Afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des Responsables de fonction clés, il est prévu une nouvelle évaluation si des faits nouveaux ou des circonstances justifient la conduite d'un réexamen, notamment en cas :

- d'ouverture d'une procédure pénale, civile, administrative ou disciplinaire à l'encontre de la société, d'un administrateur, d'un membre du Comité de direction ou du Responsable d'une fonction clé ;
- d'infractions répétées aux lois et aux règlements ;
- de doutes quant à la gestion intègre de la société.

A compter du 1er janvier 2018, la société GACM SA et ses entités se réfèrent au comité de nomination constitué au niveau de la société faitière Caisse Fédérale du Crédit Mutuel.

Une politique écrite relative à l'application de ces exigences de compétences et d'honorabilité a été mise en place au sein de la société.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des personnes suivantes :

- membres du Conseil d'administration ;
- membres du Comité de direction ;
- Responsables des fonctions clés.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à la Banque Nationale de Belgique des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à la circulaire NBB_2013_02 du 17 juin 2013.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés ;
- protéger les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable de la société.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie notamment sur des cartographies des risques auxquels est soumise la société.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique d'investissement du Groupe auquel appartient la société.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, la société souscrit tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers, notamment les risques suivants :

- automobile : dommages et responsabilité civile ;
- responsabilité civile générale ;
- protection juridique ;
- dommage aux biens et incendie.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de biens, assurances de personne, ... ;
- le contrôle de gestion qui assure l'ensemble du reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers (si nécessaire avec la collaboration des métiers) ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit et place le programme de couverture adéquat ;
- la fonction Actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la Politique d'investissement du Groupe et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;

- le risque de liquidité.

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- la Fonction Gestion des Risques qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et la Gestion des Risques ;
- le service de Contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité II constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour Partners Assurances.

Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a notamment pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient suffisantes et fiables. Ce mécanisme est basé sur une démarche permanente de veille et d'amélioration.

La société s'appuie sur un Système d'information urbanisé et commun aux différentes sociétés du GACM SA. Il est administré par Euro-information (EI) filiale du Groupe Crédit Mutuel CM11, dont les process sont certifiés ISO 9001. Les ACM et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données.

À ce titre, le pilotage de la qualité des données Partners Assurances s'intègre totalement dans celui des autres sociétés du Groupe et s'inscrit donc dans les travaux menés globalement à cet endroit.

Dans ce cadre, les ACM et Partners Assurances ont mené les développements nécessaires pour se doter d'un dictionnaire de données et pour mettre en place un dispositif d'évaluation continu de la qualité des informations.

Ces deux dispositifs ont été renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II jugées plus sensibles, notamment par la mise en place, sur celles-ci, d'un suivi approprié des critères d'exhaustivité, de cohérence et précision.

Les résultats de ces contrôles sont restitués au sein des « portails » de contrôle interne. Le cas échéant, les cas d'anomalies sont analysés et les travaux de correction sont engagés.

Ces travaux engagent :

- les branches d'activité, qui sont responsables de leurs données, de leur qualité et de leur amélioration ;
- le responsable de l'administration du système décisionnel, qui met en œuvre les outils de suivi de qualité des données, coordonne et éclaire le suivi de cette qualité ;
- la fonction actuarielle, qui juge de la qualité de données et de son impact sur les calculs. Cet avis est repris dans le Rapport de la Fonction Actuarielle.

La qualité des données est pilotée par le Comité Qualité des données incluant la direction et les acteurs clés de la qualité.

Il convient enfin de noter quelques spécificités relatives à la gestion et au système d'information de la société :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le Groupe ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre l'opérationnel et le décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées.

Les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité suffisante aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Risque de non-conformité

Le responsable de la conformité anime et impulse le dispositif de conformité dont la vocation est d'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations d'assurance et de prémunir Partners Assurances contre le risque de non-conformité. Il s'agit de garantir que les activités d'assurance sont conduites dans le respect des règles d'exercice, ce qui s'entend des normes et des engagements déontologiques qui les régissent. Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise d'assurance, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, en ce qu'elle contrôle le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité s'appuie, pour le déploiement de ses actions, sur un réseau de contributeurs au sein des lignes de métier. Acteurs de la conformité de premier niveau, tout en étant au contact de la réalité des activités, les contributeurs veillent

à la prise en compte des impératifs de conformité dans le déploiement des activités, au respect des procédures de conformité et au déploiement des actions initiées par le service conformité.

La fonction conformité ne pouvant rassembler en son sein toutes les expertises nécessaires à l'exercice de ses missions, elle travaille en étroite relation avec les autres filières, au nombre desquelles notamment le contrôle permanent, le juridique, l'audit ou les lignes de métiers. Également, la conformité travaille en relation avec la conformité du GACM SA, sa société mère.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par la fréquence ou la gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du Groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, évaluer et mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios

- d'indisponibilité totale des locaux,
- d'indisponibilité des moyens humains,
- d'indisponibilité de l'informatique

et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :

- de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure,
- d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise,
- de déterminer le service minimum à apporter au client.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA métiers sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés via des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

2. Organisation du système de gestion des risques

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA dispose d'un service Gestion des risques respectueux de l'ensemble des dispositions de la réglementation en vigueur dont l'expertise et la compétence sont mises à profit de la société Partners Assurances au moyen notamment de la convention de gestion déléguée. Le système de gestion des risques et le dispositif de contrôle interne dont le fonctionnement est décrit ci-dessous garantissent une gestion saine et prudente des activités déléguées. La coordination du système de gestion des risques est assurée par le service Gestion des Risques du GACM SA. Le dispositif relatif au contrôle permanent du Groupe est, quant à lui, supervisé par le service Contrôle permanent des sociétés du GACM SA qui s'assure régulièrement pour la société Partners Assurances de la pertinence de ce dispositif et de son exécution. Dans ce cadre, le service Gestion et Contrôle permanent du GACM SA relayeront les informations auprès du comité de direction de Partners Assurances et lui signaleront les éventuels dysfonctionnements.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^{ème} niveau de contrôle est réalisé par la fonction Gestion des Risques, la fonction Actuarielle, le Service Contrôle Permanent, et la fonction Conformité ;
- le 3^{ème} niveau de suivi des risques est effectué par l'Audit Interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil d'administration et au Comité de Direction, qui en confient la coordination à la Fonction Gestion des Risques.

a. Le 1^{er} niveau de contrôle

Les services d'actuariat sont rattachés aux différentes branches d'activité (assurances de biens, santé, assurance des emprunteurs/prévoyance individuelle) et inscrivent l'essentiel de leurs travaux dans :

- le développement de nouvelles offres produits et les problématiques de tarification dans un contexte réglementaire en évolution permanente ;
- le suivi du risque technique et de l'activité de leur branche (fréquence, coût moyen, S/P, affaires nouvelles, résiliations), ainsi que la surveillance du portefeuille ;
- la maintenance et l'évolution de l'entrepôt de données qui sert de base de travail à toutes leurs analyses ;
- des vérifications plus opérationnelles, comme par exemple la vérification par sondage de la bonne adéquation entre le tarif effectivement payé par l'assuré et celui résultant de leur module de tarification propre.

Le service ALM est chargé des missions suivantes :

- déterminer l'allocation d'actifs optimale des sociétés du Groupe en tenant compte de contraintes comptables, réglementaires, stratégiques et concurrentielles et en fonction de seuils de risque fixés ;
- participer au pilotage financier du bilan des sociétés du Groupe ;
- tester la résistance du bilan à des scénarii de stress tests ;
- mesurer et proposer des couvertures pour l'exposition aux risques actif-passif ;
- réaliser des reportings de risque.

Le service ALM communique le résultat des études menées :

- à la Direction générale du Groupe lors de comités ALM (3 à 4 fois par an) ;
- aux gérants d'actifs lors de réunions semestrielles.

L'ensemble des services opérationnels participent également activement à la maîtrise des risques inhérents à leurs activités au travers de contrôles périodiques. Le Service Contrôle Permanent s'appuie sur les services qui sont les premiers responsables des risques générés par les activités dont ils ont la charge.

Le contrôle interne se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. La formalisation et la traçabilité des contrôles s'opèrent au travers d'outils spécifiques dédiés et accessibles via l'intranet du Groupe.

Le réseau des contributeurs de contrôle permanent, habilitations, risques opérationnels et conformité rattachés aux différentes branches d'activités constitue un premier niveau de contrôle et garantit la prise en compte de ces préoccupations par les services opérationnels.

Ces contributeurs assument leur mission en coordination avec le responsable du contrôle permanent et celui de la conformité dans le cadre d'une relation fonctionnelle. Les missions des contributeurs, la matérialité de leurs contrôles sont définis dans une charte de contrôle interne.

b. Le 2^{ème} niveau de contrôle

La Gestion des risques est en charge du suivi d'une partie des risques d'investissements, de liquidité et de concentration. Dans ce cadre, elle définit des limites internes de placements et met en place le suivi de ces risques.

Ce service anime trois comités de suivi des risques d'investissement :

- un comité titres sensibles (mensuel) ;
- un comité intermédiaire financier (annuel) ;
- un comité pensions livrées (trimestriel).

Plus généralement, la fonction Gestion des risques veille à ce que la Direction générale approuve le niveau de risques global encouru par la société et comprenne les conséquences de la réalisation de ces risques sur la solvabilité prévisionnelle et la rentabilité. Dans ce cadre, la fonction Gestion des risques pilote le processus ORSA dont les résultats sont présentés, *a minima* une fois par an à la Direction générale. Elle est également responsable de la coordination du système de gestion des risques et dans ce cadre, doit prochainement mettre en place un tableau de bord des risques. Cette fonction reporte au comité des risques du Groupe et de la direction effective de l'entité.

La fonction Actuariat assure la coordination des problématiques actuarielles avec les métiers et porte par ailleurs un second regard sur les évolutions tarifaires envisagées par les pôles d'activité. Ceci se traduit dans les faits par la validation de la souscription de tout nouveau produit et se matérialise notamment au travers de l'émission d'un avis systématique et la présence de la fonction Actuariat dans le cadre de la procédure de validation des nouveaux produits.

Par ailleurs elle mène elle-même ou en coordination avec les actuaires des services toute étude technique approfondie lorsque :

- l'analyse des résultats techniques le requiert ;
- la nature du risque le justifie.

Le Contrôle de Gestion définit et établit le reporting nécessaire au pilotage de la société notamment au travers :

- du suivi des résultats techniques ;

- du suivi d'activité ;
- de l'établissement de business plans à moyen long-terme mais également de prévisionnels annuels ;
- du suivi des résultats par les marges.

Le service Contrôle Permanent a, entre autres, pour responsabilité de superviser l'appréhension et la gestion des risques par les services opérationnels, en particulier par l'exercice d'un second regard sur certaines décisions ou certains actes de gestion.

À travers l'exercice de sa mission, le Contrôle Permanent s'efforce de promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers du Groupe des ACM et à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de chacun des acteurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le Contrôle Permanent a pour mission de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs. Il veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques.

Second niveau de l'organisation dédiée à la conformité, le responsable de la fonction Conformité déploie ses actions au travers de ses contributeurs et relais attachés aux différentes branches d'activités.

La fonction Conformité dispose de toute l'indépendance et des moyens lui permettant de mener à bien sa mission. Le responsable de la Conformité dispose d'un droit d'initiative, a la liberté de s'entretenir avec tous les collaborateurs et de prendre connaissance de toutes informations pour mener à bien sa mission.

c. Le 3^{ème} niveau de contrôle

Le service d'Audit Interne vise à travers ses missions à évaluer la nature et la maîtrise des risques portés par les différentes entités du Groupe. Le Service d'Audit Interne s'attache à examiner l'adéquation de l'organisation interne de la structure à la nature de ses activités et de ses risques et à évaluer les dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques. Par ses recommandations, le Service d'Audit Interne contribue à améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de la société.

La charte de l'Audit Interne du Groupe auquel appartient la société définit le positionnement de l'audit interne dans le Groupe, son rôle, le périmètre de ses activités et son mode opératoire.

Le responsable du Service d'Audit Interne rend compte aux organes dirigeants (Direction générale et Comité d'audit) du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation.

d. Les comités de suivi des risques

Il existe plusieurs comités de suivi des risques :

- le Comité d'audit et des risques, dont la description figure ci-avant ;
- un comité de coordination des risques Banque-Assurance qui réunit, une fois par trimestre le Directeur financier, le Directeur Comptes et Réassurance, le responsable de la fonction gestion des risques ainsi que le Directeur des risques et le Responsable information financière contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CM11. Ce comité permet d'échanger sur les risques du GACM SA et du Groupe Crédit Mutuel CM11.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques se rapprochant de ce qui est imposé aux établissements de crédits, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société Partners Assurances s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein du Groupe Crédit Mutuel CM11.

1. Dispositif général de contrôle interne

Partners Assurances a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

2. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La société veille à ce que son dispositif de Contrôle Interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

Le Contrôle Permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la société.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne au sein de la société s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de Contrôle Permanent et de Gestion des Risques Opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de Contrôle Permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de Contrôle Permanent travaille en étroite collaboration avec le Responsable de la fonction Conformité qui constitue une composante du système de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe a souscrit.

Le Contrôle Permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la société et à s'assurer que les procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont appliquées ;

- activité de gestion des risques : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour de la cartographie des risques ;
- activité de gestion des habilitations liées au système d'information : mise à jour du plan de contrôle,

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la société soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Au sein de la compagnie les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

Les contrôles de premier niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

À ces contrôles, s'ajoutent les contrôles critiques continus effectués par les responsables de département. Les responsables hiérarchiques doivent vérifier que les personnes placées sous leur responsabilité réalisent correctement les contrôles leur incombant. Ces vérifications sont réalisées sur base de procédures automatiques ou manuelles.

Les contrôles de deuxième niveau

Le contrôle de deuxième niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels. Le contrôle permanent s'assure de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles réalisés par les opérationnels et leur hiérarchie dans le cadre du plan de contrôle.

Les contrôles de troisième niveau

Le contrôle de troisième niveau est réalisé par la fonction Audit Interne qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

Les contrôles s'appuient sur des procédures écrites régulièrement mises à jour et disponibles sous format informatique (dans nos documents communs accessibles à l'ensemble du personnel). Ces procédures répondent aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences opérationnelles.

Les procédures sont établies et mises à jour par les départements opérationnels concernés en fonction des besoins de ces derniers.

Le contrôle de l'entreprise est organisé de manière à pouvoir tracer l'ensemble des opérations saisies dans le système informatique. Cela permet de :

- reconstituer les opérations dans un ordre chronologique et sur la base d'un numéro de référence unique pour chacune d'entre elles ;
- justifier toute information par une pièce d'origine à partir de laquelle il doit être possible de remonter par un cheminement ininterrompu au document de synthèse et inversement.

Le respect de ce principe doit être assuré à tous les niveaux de contrôle.

Le Contrôle Permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. A ce titre, une relation fonctionnelle est établie entre les services de Contrôle Permanent et de Conformité et les services opérationnels au travers d'une charte de Contrôle Interne pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du Groupe.

Parallèlement, le service de Contrôle Permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) notamment dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Le Contrôle Permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

Au moins une fois annuellement, le Contrôle Permanent et la Conformité rendent compte à la Direction Effective du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

4. Le dispositif de conformité

La compliance a pour mission d'accompagner l'entreprise dans le déploiement de ses activités tout en veillant au respect des exigences législatives, réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels la société souscrit. Également, la compliance accompagne l'adaptation de l'entreprise, de ses services et de ses produits à l'évolution de son environnement, aux mutations technologiques et aux nouveaux usages, tout en veillant à préserver sa sécurité juridique. Enfin, elle veille à une conduite rigoureuse des activités d'assurance, sur le plan de l'honnêteté et de la déontologie professionnelle.

Au service de ces objectifs, et en application des orientations générales arrêtées par l'organe de gouvernance, la compliance impulse et déploie notamment les procédures et les actions suivantes :

- s'assurer de la réalisation de la veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles dans le déploiement des activités ;
- vérifier la conformité des produits et des éditions ;
- veiller au respect des exigences en matière de distribution d'assurance, notamment en matière de probité et de capacité professionnelle ;
- veiller à la qualité de l'information mise à la disposition des clients et à contribuer à un conseil de qualité ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de compliance, notamment au travers d'actions de formation ;
- veiller au respect de la loi vie privée du 8 décembre 1992 qui vise à protéger le citoyen contre toute utilisation abusive de ses données à caractère personnel et du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- veiller au respect des règles concernant la publicité ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des plaintes, gage de la qualité de service de l'entreprise. Les retours des clients, qu'ils soient bons ou moins élogieux, sont toujours pris en considération et peuvent contribuer à l'amélioration des produits et services ;
- veiller au respect des règles légales en matière d'incompatibilité des mandats et/ou des règles fixées dans le code de déontologie de la société ;
- la détection de potentiels conflits d'intérêts ;
- veiller au respect des dispositions relatives à la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, cela inclus la discrimination entre les femmes et les hommes.

On signalera que l'exercice 2017 a été marqué par la forte implication de la société dans l'étude d'impact et la préparation à l'entrée en vigueur prochaine de deux réformes majeures renforçant la protection des clients. La première d'entre elles est la réforme de la distribution d'assurance. Cette réforme emporte notamment l'introduction d'une gouvernance et d'une surveillance des produits, lesquels doivent être et demeurer en adéquation avec les besoins de leur marché cible. La seconde réforme concerne la protection des données personnelles, les entreprises devant désigner un Data Protection Officer en charge de veiller au respect des règles de protection de la vie privée et prendre en compte, dans leurs activités et développements, les exigences en la matière. Les travaux se poursuivront en 2018 et vraisemblablement au-delà

Contributeurs et filières partenaires

Pour mener à bien ses missions, la compliance s'appuie sur un réseau de contributeurs attachés aux branches d'activité avec lesquels elle établit un lien fonctionnel. Également, la compliance travaille en relation avec les filières partenaires. Le compliance officer travaille à la diffusion d'une culture de la compliance à tous les niveaux de l'entreprise.

Reporting

La direction effective et le Conseil d'administration apprécient annuellement au moins les actions menées dans le domaine de la compliance et sont amenées à approuver le bilan des réalisations et les axes de travail prioritaires pour l'exercice à venir. Pour 2018, conformément au plan d'action adopté, l'effort sera maintenu sur les sujets majeurs que sont la réforme de la distribution et la protection des données personnelles.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction clé audit interne de Partners Assurances est assurée par le responsable de la fonction clé audit interne du Groupe des ACM. Cette délégation est précisée dans la politique de sous-traitance du Groupe. La fonction clé audit interne rapporte directement à la personne relais désignée au sein de Partners Assurances.

Partners Assurances ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée, par conséquent, pour la réalisation des missions d'audit interne, elle a recours au service d'audit interne du GACM SA.

Le service d'audit interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'IFACI et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'audit interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une

liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne.

Le relais de la fonction clé audit interne est communiqué au Comité de Direction de Partners Assurances à tout moment et au moins une fois par an au Conseil d'administration de Partners Assurances le résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il établit annuellement le rapport de la fonction clé couvrant l'ensemble des missions d'audit réalisées sur le périmètre de Partners Assurances à destination du Conseil d'administration. En cas de détection d'anomalies graves, le responsable de la fonction clé audit interne de Partners Assurances peut également informer directement la Banque Nationale de Belgique, après avoir préalablement informé le Comité de Direction ou le Conseil d'administration.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, où dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. A ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le Conseil de surveillance du GACM SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne
- la politique d'audit interne
- le plan d'audit interne
- la documentation d'audit interne
- les tâches de la fonction d'audit interne

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'EIOPA en la matière.

4. Planification de l'activité

Le service d'audit interne établit et met en œuvre un plan quinquennal d'audit transmis à la Banque Nationale de Belgique. Le plan d'audit est élaboré selon une approche par les risques, en lien avec le Comité de Direction de Partners Assurances.

5. Déroulement d'une mission

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités de Partners Assurances et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques réalisées par le gestionnaire de risques et contribuent à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de Partners Assurances.

A l'issue de chaque mission, le service d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées. Ceux-ci seront intégrés dans la version définitive du rapport d'audit.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé au responsable du service concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'audit interne, le rapport est transmis au relais de la fonction clé audit interne et au Comité de Direction.

Partners Assurances est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est effectué. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les sociétés du GACM SA, validée par le Conseil d'administration.

Au-delà des responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle au sein du GACM SA se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques conformément à l'article 48 de la directive Solvabilité II qui institutionnalise cette fonction comme l'une des 4 fonctions clés ;

- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers du GACM SA, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur la politique de souscription, les nouveaux produits, les nouvelles garanties et les grandes orientations en matière de réassurance ;
- le pilotage effectif de la qualité des données pour les différentes sociétés du GACM SA ;
- la validation des modèles Solvabilité II ;
- la rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

Dans le cadre du calcul des engagements techniques prudentiels (calcul du Best Estimate et de la Risk Margin afférente), le GACM SA applique le principe des « quatre yeux » : les équipes chargées d'effectuer les calculs sont indépendantes de celles chargées de les valider.

La fonction actuarielle n'est donc pas amenée à faire elle-même les calculs de Best Estimate sous Solvabilité II. Ces calculs sont effectués par deux équipes dédiées « Modélisation-Solvabilité II » rattachées à la direction des risques.

Cette séparation entre la fonction actuarielle et les équipes Modélisation permettra dans la durée d'assurer un processus d'évaluation des passifs Solvabilité II indépendant d'un processus de validation responsabilité de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, Partners Assurances observe les mêmes orientations que son groupe d'appartenance, lesquelles sont rappelées dans sa politique de sous-traitance. Un éventuel recours à la sous-traitance mobilise prioritairement les structures dédiées du Groupe, au service d'une meilleure maîtrise des risques. Partners Assurances recourt donc essentiellement à des structures du GACM SA ou du Groupe Crédit Mutuel CM11. En outre, la société NELB se charge de la gestion du portefeuille chômage et hospitalisation.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

III. PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION

Le SCR au 31.12.2017, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR en K€	
SCR de marché	5 084
SCR de contrepartie	1 433
SCR de souscription vie	277
SCR de souscription santé	246
SCR de souscription non vie	5 403
BSCR	9 171
SCR opérationnel	1 961
Ajustement pour impôts	-79
SCR final	11 053

Les risques de souscription non vie et de marché sont les risques prépondérants de la société. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques (représentant 26 % de la somme des SCR, hors SCR opérationnel).

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Descriptions des principaux risques

Par ses activités en assurance non-vie, la société est principalement exposée aux risques de souscription d'assurance non vie. Le poids du risque de souscription santé est marginal.

Risques de souscription non vie et santé

Les risques de souscriptions non-vie et santé sont composé du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe.

- Le risque de prime correspond au risque que les montants des pertes qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période.
- Le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants.
- Le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

Risque de concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque important.

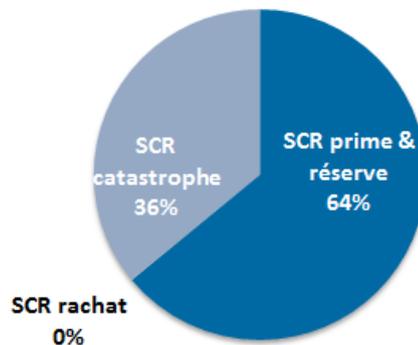
2. Exposition au risque

a. Exposition

Partners Assurances développe et commercialise une gamme de produits d'assurances dommages à destination de la clientèle de particuliers du marché belge, par l'intermédiaire de ses 23 agences et depuis fin 2017, du réseau d'agences bancaires Beobank.

SCR Non Vie

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de primes et réserve notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile et de catastrophe dans une moindre mesure.



b. Évolution du risque

Depuis fin 2017, la société commercialise des contrats d'assurance automobile à travers le réseau bancaire Beobank.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Depuis 2007, les branches automobiles et multirisques habitation sont cédées via une quote-part à 100 % auprès d'ACM IARD SA et intégrées dans les programmes de réassurance de cette société.

A partir de 2018, cette quote-part passe à 90%.

b. Suivi du risque

Le niveau de sinistralité est surveillé trimestriellement. En cas de dérive de la sinistralité, les évolutions de tarification

à appliquer sont calculées et proposées à la Direction Générale.

4. Analyse de sensibilité au risque

Il n'y a pas lieu de tester des scénarios de stress technique pour la société dans la mesure où une grande partie des risques souscrits est intégralement réassurée en quote-part.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Descriptions des principaux risques

Le principal risque de marché pesant sur la société est le risque actions et assimilés. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios S2.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque, plus important, provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

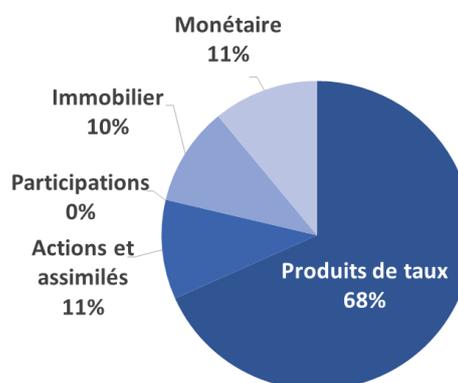
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobiliers et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2017 (en Valeur Nette Comptable - VNC) est la suivante :

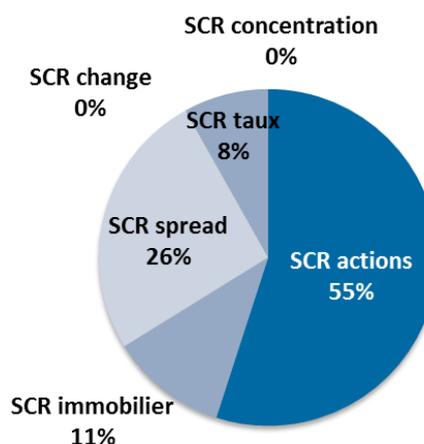


La liste détaillée des actifs est fournie dans les états réglementaires suivants :

Etat réglementaire	Détail des actifs
S.06.02	Liste des actifs
S.03.01	Éléments de hors bilan – Généralités

SCR

Les risques de marché sont importants notamment le risque actions et immobilier.



La société est sensible au risque de hausse des taux.

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2017, la part des actions et assimilés et de l'immobilier est restée quasiment stable.

En VNC	31.12.2017	31.12.2016
Produits de taux	68,3%	66,2%
Obligations souveraines	15,1%	14,2%
Obligations d'entreprises	53,2%	52,0%
Autres obligations et fonds	0,0%	0,0%
Actions et assimilés	10,4%	10,4%
Participations	0,0%	0,0%
Immobilier	10,3%	10,7%
Monétaire	11,0%	12,7%
Total	100%	100%

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la Direction Financière et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le Comité Financier, composé de membres de la Direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil d'administration.

Risque actions et assimilés – risque immobilier

La gestion du risque sur les actions et assimilés et immobilier est réalisée à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs, l'outil permet de déterminer la proportion maximale admissible d'actions. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le Comité Financier.

b. Suivi du risque

Des suivis et analyses sont réalisés afin de suivre régulièrement l'exposition de la société aux différents risques de marché. Ces études sont détaillées ci-dessous par risque.

Suivi et analyse réguliers du risque de taux

- Analyses actif/passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement. Elles fournissent des informations aux gérants de portefeuille leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi des points morts actions...

- Sensibilité du portefeuille de taux aux mouvements de taux d'intérêt

Le taux de rendement du portefeuille obligataire à taux fixe est suivi mensuellement. De plus, des sensibilités des plus ou moins-values latentes du portefeuille obligataire à taux fixe aux mouvements de taux (à la hausse et à la baisse) sont réalisées périodiquement.

Suivi et analyse réguliers du risque actions

Les plus ou moins-values latentes actions et le niveau de marché actions annulant ce stock de plus-values latentes sont analysés régulièrement.

D. RISQUE DE CREDIT

1. Descriptions des principaux risques

Risque de spread

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les *ratings* des trois principales agences de notation : Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Elle retient comme notation la deuxième moins bonne note donnée par ces trois agences.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

Risque de concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance est concentré sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

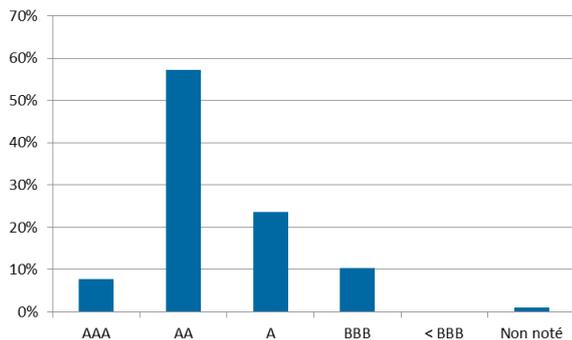
2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprises.

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :



SCR

Le SCR de *spread* est le second risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 10 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines en portefeuille a diminué cette année.

En VNC	31.12.2017	31.12.2016
Obligations souveraines	22%	21%
Obligations d'entreprises	78%	79%
Dont financières	19%	22%
Dont autres entreprises	59%	57%
Total	100%	100%

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

En VNC	31.12.2017	31.12.2016
France	92%	91%
Italie	0%	0%
Belgique	8%	9%
Espagne	0%	0%
Autriche	0%	0%
Autres	0%	0%
Total	100%	100%

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait à plusieurs niveaux :

- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de rating ont également été définies. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter l'impact des défauts, dans 95 % des cas, sur la solidité financière de la société ;

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- en cas de mise en place d'un traité avec un réassureur privé non noté ou non *investment grade* (rating BB+ ou inférieur), la Direction financière sera informée ;
- les titres mis en nantissement sont soumis à un certain nombre de critères (couverture à tout moment de l'engagement, libellés en euros, de qualité *investment grade* pour les titres obligataires...)

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour :

- du calcul d'un rating moyen des portefeuilles tous les semestres ;
- du calcul mensuel du risque de perte lié à des défauts (VaR). Ce calcul est établi selon une méthodologie de place nommée « Creditrisk+ » ;
- d'un suivi mensuel des titres sensibles est réalisé dans le cadre d'un comité adéquat ;
- du contrôle régulier des limites internes définies : les nouveaux dépassements de limites sur émetteur sont signalés aux gérants d'actifs. Chaque nouvel émetteur en dépassement doit faire l'objet d'une analyse de la gestion. Les limites par classe de rating font l'objet d'un contrôle mensuel.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

Dans le cadre de la réassurance, la Direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement. Les titres ne répondant pas aux règles définies sont signalés aux équipes de gestion de la Direction financière, pour avis sur leur éventuel remplacement.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Descriptions des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le classement suivant permet de distinguer les actifs par niveau de liquidité sur les actifs :

- Niveau 1 : actifs très liquides et immédiatement cessibles (OPCVM, actions, obligations arrivant à échéance à court terme et de très bonne qualité de crédit,...)
- Niveau 2 : actifs liquides et cessibles à court terme (obligations à échéance supérieure à 3 ans ou de qualité de crédit inférieure ou égale à A et classées dans le référentiel IFRS en *Available For Sale*, immobilier coté,...)
- Niveau 3 : actifs peu ou pas liquides (immobilier en direct, gestion alternative, obligations classées dans le référentiel IFRS en *Hold to Maturity*, fonds de capital investissement, fonds de dette, ...)

Au 31.12.17, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides, classés en niveau 1 (50 % des placements en VNC) et en niveau 2 (38 % des placements).

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

En % Placements	2017	2016
Niveau 1	50 %	57 %
Niveau 2	38 %	33 %
Niveau 3	9 %	7 %

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un stress test permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles. Cette étude est réalisée annuellement. Le scénario appliqué est une majoration des prestations de 20 % et une absence de primes futures. Les résultats du stress test sur le passif sont comparés aux positions en obligations immédiatement cessibles.

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (3 ans), en continuité d'exploitation, les positions en actifs cessibles de la société sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément, un suivi quotidien de la situation de trésorerie permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

4. Bénéfice attendu dans les primes futures

Dans le bilan Solvabilité II des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions sans prise en compte de primes futures et les provisions *Best Estimate*, est de -205 K€ à fin 2017.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Descriptions des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 14 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2017.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le Groupe auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par les ACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, ...) est assurée par le Personnel de 10 centres administratifs interconnectés répartis sur les territoires français, belge et espagnol. La

Gestion Electronique de Documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats ACM, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions.

De plus, un Plan de Reprise d'Activité (PRA) est mis en place par Euro Information, filiale informatique du Groupe Crédit Mutuel CM11, qui s'engage à reconstruire les bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le Comité Sécurité, animé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de Sécurité informatique a été formalisée.

Les ACM sont associés, une fois par an, à un exercice de PRA simulant une panne informatique majeure, cela permettant de vérifier que les données jugées essentielles pour l'entreprise, sont reprises correctement et que les applications majeures redémarrent au plus vite en fonctionnant normalement. Les résultats de l'exercice permettent aussi de formuler des points d'amélioration pour les exercices futurs.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Descriptions des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée : cyber-attaques, changement climatique, ...

2. Exposition au risque

Ces risques ne sont pas mesurés dans la formule standard de Solvabilité II.

Etant donné que les risques ne sont pas quantifiables, il n'existe pas d'indicateurs de suivi.

3. Gestion du risque

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé Conformité. La Conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier. Egalement, la Conformité travaille en relation avec la Conformité du GACM SA, société mère.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

<i>Actifs en milliers d'euros</i>	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Immobilisations incorporelles	2	2	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1 141	2 398	-1 257
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	44 553	39 899	4 654
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	53 757	68 955	-15 198
Autres actifs	1 606	1 606	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 816	13 816	0
Total de l'actif	114 876	126 677	-11 801

<i>Passifs en milliers d'euros</i>	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	66 660	78 488	-11 829
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	6 028	5 707	321
Autres passifs	10 559	13 416	-2 857
Total du passif	83 246	97 611	-14 365
Capitaux propres	31 630	29 066	2 564

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Valeur des actifs

La valorisation des actifs de la société Partners Assurances hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché via le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS :

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 :

- Moyenne « Cours Offert-Demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les

participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

85 % des valorisations de portefeuilles obligataires européens sont réalisées en utilisant cette codification.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle » :

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31.12.2017 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

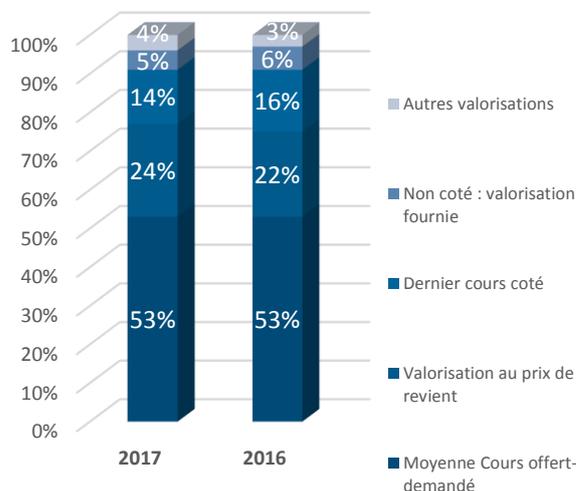
- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour l'immobilier, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (Actif Net Réévalué, Valeur intrinsèque, etc.) ;

- pour les fonds d'investissement (à capital risque, immobilier), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les agencements, matériels de bureaux et liquidités, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

68 % des actifs de la société sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. 24 % (liquidités principalement) résultent de valorisations au prix de revient. Les 8 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » de fonds d'investissement immobilier et de capital investissement (2,4 %) et d'immobilier (4,5 %).

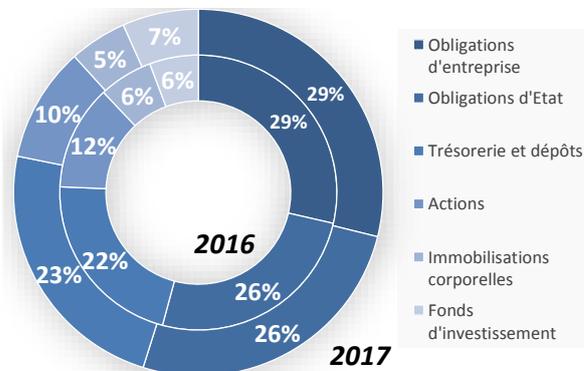
Comparatif de valorisation 2017 - 2016



2. Explication quantitative et qualitative (en K€)

Les actifs financiers de la société Partners Assurances, hors coupon couru, sont comme l'exercice précédent principalement composés d'obligations d'entreprise et d'Etat pour respectivement 29 % et 26 % à fin 2017.

Répartition des actifs financiers par catégorie



Ci-dessous, la composition du portefeuille au 31.12.2017 :

CIC	Dénomination CIC	Commentaires	Indicateur manuel (O/N)	Total Valeur Boursière en K€	%
11	Central Government bonds	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	7 515	12,70%
12	Supra-national bonds	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	1 081	1,83%
13	Regional government bonds	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	1 552	2,62%
14	Municipal government bonds	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	147	0,25%
19	Other	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	4 836	8,17%
19		Aucun historique sur SIX TELEKURS ou trop ancien	O	229	0,39%
21	Common bonds	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	14 272	24,13%
21		Aucun historique sur SIX TELEKURS ou trop ancien	O	389	0,66%
27	Covered bonds subject to specific law	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	1 992	3,37%
27		Aucun historique sur SIX TELEKURS ou trop ancien	O	205	0,35%
28	Subordinated bonds	Moyenne Cours Offert-Demandé	N	221	0,37%
31	Common equity	Dernier Cours Coté	N	4 851	8,20%
32	Equity of real estate related corporation	Dernier Cours Coté	N	1 135	1,92%
41	Equity funds	Dernier Cours Coté	N	636	1,08%
43	Money market funds	Dernier Cours Coté	N	1 866	3,15%
45	Real estate funds	Dernière valorisation reçue	O	1 431	2,42%
47	Private equity funds	Non coté : valorisation semestrielle demandée aux diverses sociétés de gestion	O	2	0,00%
72	Transferable deposits (cash equivalents)	Valorisation au prix de revient	N	13 816	23,35%
91	Property (office and commercial)	Non coté : valorisation fournie	O	1 840	3,11%
93	Property (for own use)	Valorisation au prix de revient	N	0	0,00%
93		Non coté : valorisation fournie	O	838	1,42%
95	Equipment (for own use)	Valorisation au prix de revient	N	304	0,51%
Total général				59 158	100%

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31.12.2017, soit une valorisation totale de 59 511 K€

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 1,4 % du total bilan, soit 1 606 K€, et sont composés principalement de créances nées d'opérations d'assurances pour 1 098 K€.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique.

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016	Variations
Créances nées d'opérations d'assurances	1 098	1 949	-851
Créances nées d'opérations de réassurance	5	29	-24
Autres créances (hors assurances)	504	471	33
Total des autres actifs	1 606	2 449	-842

Tableau établi sur la base du QRT S.02

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

a. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31.12.2017 se décomposent de la façon suivante :

En K€		Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Brutes	Non-Vie	64 210	2 070	66 281
	Santé NSLT	265	114	379
	Vie	5 859	169	6 028
Sous-total Brutes		70 334	2 353	72 687
Cédées	Non-Vie	53 242		53 242
	Santé NSLT	197		197
	Vie	319		319
Sous-total Cédées		53 757	-	53 757
Total Nettes		16 576	2 353	18 930

Pour le calcul des provisions, la segmentation en différentes lignes d'activité (LoB, *Lines of Business*) requise sous Solvabilité II est respectée.

b. Méthodes de calcul retenues pour les provisions Best Estimate

Provisions Best Estimate

Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des cash-flows générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs est faite à partir de la méthode classique de Chain Ladder. Les hypothèses retenues sont *Best Estimate*, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité II.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

La marge pour risque est calculée conformément à l'article 38 du règlement délégué.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

c. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été définies conformément au Code des assurances.

La courbe des taux et la correction pour volatilité utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2018.

La correction pour volatilité (ou *volatility adjustment* ou VA) de 4 bp a été utilisée pour les calculs. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR de chaque société figure dans le tableau suivant :

En K€	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart en %
Provisions techniques S2	72 687	72 853	166	0,2%
Fonds propres disponibles	31 630	31 589	-41	-0,1%
Fonds propres éligibles pour le SCR	31 630	31 589	-41	-0,1%
Fonds propres éligibles pour le MCR	31 630	31 589	-41	-0,1%
SCR	11 053	11 066	13	0,1%
Ratio de couverture du SCR	286%	285%	-1 pts	-0,2%
MCR	3 700	3 700	0	0,0%
Ratio de couverture du MCR	853%	854%	-1 pts	-0,1%

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,1 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du SCR passe de 286 % à 285 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 853 % à 854 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

Non-Vie et Santé NSLT

Les triangles historiques utilisés intégrant des éléments d'inflation dans les données, il est supposé implicitement que l'inflation future correspondra à l'inflation passée.

Par simplification, les calculs ne tiennent pas compte du délai séparant le versement au titre de la réassurance de celui fait au direct. Il faudrait, en réalité, retenir un décalage de 10 mois en partant du principe :

- qu'un règlement au direct survient en moyenne en milieu d'année,
- et qu'un règlement au titre de la réassurance survient dans les 2 mois (délai prévu contractuellement) qui suivent la transmission des comptes établie en février N+1.

L'impact serait marginal sur les montants de provisions *Best Estimate*.

d. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Non-Vie et Santé NSLT

Le niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques se situe dans la prise en compte de l'inflation pour l'estimation des sinistres Non-vie et Santé NSLT.

e. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

En K€		Provisions sociales	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Brutes	Non-Vie	78 143	64 210	2 070	66 281
	Santé NSLT	345	265	114	379
	Vie	5 707	5 859	169	6 028
Sous-total Brutes		84 195	70 334	2 353	72 687
Cédées	Non-Vie	68 453	53 242		53 242
	Santé NSLT	197	197		197
	Vie	306	319		319
Sous-total Cédées		68 955	53 757	-	53 757
Total Nettes		15 240	16 576	2 353	18 930

Non-Vie et Santé NSLT

La prudence des provisions techniques sous Solvabilité II réside dans la marge pour risque, les provisions *Best Estimate* doivent être estimées les plus réalistes possibles, sans marge de prudence. Ainsi, la principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient essentiellement de la prudence des provisions sociales et dans une moindre mesure de l'actualisation des provisions *Best Estimate*.

Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux, de l'application d'un taux de revalorisation et de l'utilisation d'un taux de frais différent dans la provision *Best Estimate*, calculé à partir d'une moyenne des taux de frais réels, observés les années précédentes.

f. Créances de réassurance

Les créances de réassurance s'élèvent à 4,8 K€ au 31.12.2017 dans les comptes sociaux. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel à leur montant social.

g. Simplifications utilisées pour le calcul des provisions

Parmi les méthodes simplifiées proposées par l'EIOPA pour le calcul de la marge pour risque, l'approche proportionnelle (approche 3) est retenue.

Il s'agit de la seule simplification utilisée

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 9,2 % du total bilan, soit 10 559 K€. Ils ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II et sont composés de la façon suivante :

en milliers d'euros	2017	2016	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	5 615	5 237	378
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	129	129	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	781	814	-33
Autres dettes (hors assurance)	3 700	4 433	-733
Impôt différé net passif	334	144	190
Total des autres passifs	10 559	10 756	190

Tableau établi sur la base du QRT S.02

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés en K€

en milliers d'euros	2017	2016	Variations
ID sociaux	-118	0	-118
ID revalorisation best est.	-923	-2 014	1 091
ID revalorisation actifs fi.	577	1 205	-628
ID autres retraitements	798	953	-155
Impôt différé passif	334	144	190

La loi du 25 décembre 2017 introduit une réduction progressive des taux d'imposition jusqu'à l'horizon 2020, par conséquent Partners Assurances retient les taux suivants pour le calcul des impôts différés :

- les taux applicables selon les échéances des différences temporaires ;
- le taux de 25 % pour l'ensemble des revalorisations sous Solvabilité II.

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Aucune hypothèse concernant les décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Aucune hypothèse concernant le comportement des preneurs d'assurance n'est faite.

V. GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer intégralement dans la catégorie « fonds propres Tier 1 non restreints ».

La seule source possible actuellement de dégradation de la qualité des fonds propres est l'apparition d'une provision pour impôt différé actif (IDA) dans le bilan prudentiel Solvabilité II de la société, provision qui est automatiquement classée en fonds propres Tier 3.

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du Règlement Délégué européen 2015/35.

A chaque recalcul des fonds propres, les équipes Solvabilité II et Modélisation, qui sont en charge des calculs de provisions *Best Estimate* et de SCR, étudient la qualité des fonds propres de la société et vérifient que les règles de *tiering* imposées par Solvabilité II sont bien respectées. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retirée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Écart avec les fonds propres sociaux

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2

en milliers d'euros	2017	2016	Variations	%
Capital social	7 835	7 835	0	0%
Primes liées au capital social	7 915	7 915	0	0%
Fonds propres communs S1-S2 (A)	15 750	15 750	0	0%
Autres réserves	765	748	18	2%
Report à nouveau	12 550	12 216	334	3%
Résultat de l'exercice	0	0	0	-100%
Postes de fonds propres S1 uniquement (B)	13 315	12 964	351	3%
Réév. des placements	3 397	5 028	-1 631	-32%
Réév. des provisions techniques	-3 690	-5 923	2 233	38%
Autres ajustements de valeurs	3 192	2 803	388	14%
Reconnaissance des impôts différés	-334	-144	-190	-132%
Réévaluation S2 (C)	2 564	1 763	801	45%
Réserve de réconciliation (B + C + D)	15 880	14 727	1 152	8%
Fonds propres disponibles S2 (A + B + C + D)	31 630	30 478	1 152	4%

Tableau établi sur la base des QRTs S.02, S.23 et S.29

À compter du 31 décembre 2017, la variation des fonds propres fait l'objet d'une analyse au sein de quatre QRTs S.29 « Variation analysis ».

Évaluation des actifs/passifs S2

L'évaluation en valeur de marchés des placements est détaillée dans les paragraphes « I. C. Résultats des investissements » et « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions sociales et les provisions Solvabilité II. Cet écart est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

Les autres ajustements de valeurs de - 3 192 K€ contre - 2 803 K€ au 31 décembre 2016 correspondent principalement à l'annulation des frais d'acquisition reportés, intégrés dans la valorisation des provisions techniques Solvabilité II.

Éléments déduits des fonds propres S2

L'article 70 du Règlement Délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société Partners Assurances, il n'y a pas de déduction à opérer.

Fonds propres auxiliaires

Aucun fonds propre auxiliaire n'a été identifié.

3. Structure, qualité et exigibilité des fonds propres

Fonds propres S2 disponibles

Les fonds propres S2 disponibles de Partners Assurances au 31.12.2017 s'élèvent à 31 630 K€ et sont classés en fonds propres de niveau 1 non restreint.

En K€	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 880	15 880			
Fonds propres S2 disponibles	31 630	31 630	0	0	0

Fonds propres S2 éligibles pour le SCR

Au 31.12.2017, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 31 630 K€.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres S2 disponibles.

En K€	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 880	15 880			
Fonds propres S2 éligibles SCR	31 630	31 630	0	0	0

Fonds propres S2 éligibles pour le MCR

Au 31.12.2017, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 31 630 K€.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le MCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres S2 disponibles.

En K€	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	7 835	7 835			
Primes liées au capital social	7 915	7 915			
Réserve de réconciliation	15 880	15 880			
Fonds propres S2 éligibles MCR	31 630	31 630	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres S2 éligibles :

En K€	2017
Fonds propres S2 éligibles à la couverture du SCR	31 630
SCR	11 053
Ratio de couverture du SCR	286%

En K€	2017
Fonds propres S2 éligibles à la couverture du MCR	31 630
MCR	3 700
Ratio de couverture du MCR	855%

Le MCR s'élève à 3 700 K€, soit 33 % du SCR.

2. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de -39 % + dampener pour les actions de type 1 et de -49 % + dampener pour les actions de type 2.

c. Transparence

La transparence concerne les actifs suivants : le private equity, les fonds de dette, les fonds immobiliers, la gestion alternative, les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles) et les produits structurés.

Les transparences effectuées se font à partir des fichiers Ampère récupérés, quand cela est possible, auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôt

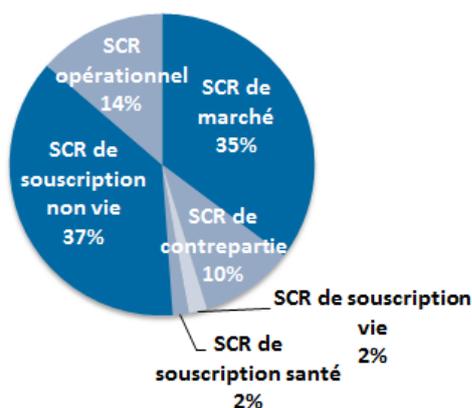
L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

3. Résultats

Le SCR au 31.12.2017 s'élève à 11 053 K€ :

Détail du SCR en K€	
SCR de marché	5 084
SCR de contrepartie	1 433
SCR de souscription vie	277
SCR de souscription santé	246
SCR de souscription non vie	5 403
BSCR	9 171
SCR opérationnel	1 961
Ajustement pour impôts	-79
SCR final	11 053

Les principaux risques sont les risques de marché et de souscription Non-Vie.



C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Non applicable.

VI. ANNEXES

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2017
Devise d'affichage : k EUR

5.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II 0000
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0090	2
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0090	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 141
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	44 553
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 840
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	5 986
Actions - cotées	R0110	5 986
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	32 791
Obligations d'état	R0140	15 509
Obligations d'entreprise	R0150	17 282
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 996
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables à titre des contrats de réassurance	R0270	53 757
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	53 439
Non-vie hors santé	R0290	53 242
Santé similaire à la non-vie	R0300	197
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	319
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	319
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 098
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5
Autres créances (hors assurance)	R0380	504
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	13 816
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	114 876
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	66 660
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	66 281
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	64 210
Marge de risque	R0550	2 070
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	379
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	265
Marge de risque	R0590	114
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 028
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 028
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	5 859
Marge de risque	R0680	169
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts de réassureurs	R0770	129
Passifs d'impôts différés	R0780	334
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	781
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 613
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 700
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	83 246
Excédent d'actif sur passif	R1000	31 630

Nom légal: PARTNERS ASSURANCES, Date d'entrée: 31/12/2017
Devise d'affichage: EUR

S12.01.02
Provisions techniques vie et santé ST

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indemnité et rentière de compte		Autre assurance vie			Santés déclinant des contrats d'assurance non-vie utilisées ou engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris ST)	Assurance santé (assurance indirecte)		Santés déclinant des contrats d'assurance non-vie utilisées ou engagements d'assurance	Rassurance santé (Rassurance acceptée)	Total (santé et assurance vie)	
		C0030	C0030	C0040	C0050	C0060				C0070	C0080				C0160
Provision technique calculée comme un tout	R0010	0	0		0		0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrés au titre de la réassurance / des véhicules de transport et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, comme reportant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020														
Provision technique calculée comme la somme de la meilleure estimation et du marge de risque															
Meilleure estimation															
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0	0	0	5 250	0	5 250		0	0	0	0
Total des montants recouvrés au titre de la réassurance / des véhicules de transport et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	0		0	0	0	0	219	0	219		0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrés au titre de la réassurance / des véhicules de transport et de la réassurance finie	R0050	0		0	0	0	0	5 031	0	5 031		0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0						219	0	219				0	0
Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques															
Provision technique calculée comme un tout	R0110														
Meilleure estimation	R0120														
Marge de risque	R0130														
Provision technique - Total	R0200	0	0		0			6 028	0	6 028	0		0	0	0

Nom légal: PARTNERS ASSURANCES, Date d'entrée: 21/12/2017
Devise de factage: EUR

5370102

Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en devises
	Assurance de frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurances de véhicules motorisés	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Frais pour sinistres divers	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
	0030	0032	0040	0050	0055	0070	0080	0090	0100	0110	0120	0130	0140	0150	0160	0170	0180	
Provisions techniques calculées comme unité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux montants recouvrables à titre de réassurance (des événements de formation et de la réassurance finale, après ajustement pour primes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme unité)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme base de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provision pour prime																		
Brut-total	0	0	0	3 765	9 22	0	644	7 4	0	-37	0	20	0	0	0	0	5 423	
Totaux montants recouvrables au titre de la réassurance (des événements de formation et de la réassurance finale, après ajustement pour primes probables pour défaut de la contrepartie)	0	0	0	2 084	6 76	0	228	1 1	0	-117	0	0	0	0	0	0	2 992	
Meilleure estimation nette d'apport de primes	0	0	0	1 701	2 46	0	306	6 3	0	80	0	20	0	0	0	0	2 476	
Provision pour prime																		
Brut-total	0	215	0	49 582	7 27	0	1 851	1 79 1	0	2 591	0	1 288	0	0	0	0	59 005	
Totaux montants recouvrables au titre de la réassurance (des événements de formation et de la réassurance finale, après ajustement pour primes probables pour défaut de la contrepartie)	0	197	0	42 522	5 19	0	1 428	1 56 7	0	2 201	0	0	0	0	0	0	50 446	
Meilleure estimation nette d'apport de primes	0	18	0	6 159	2 08	0	212	18 5	0	290	0	1 288	0	0	0	0	8 560	
Totaux meilleure estimation - brut	0	285	0	52 487	1 630	0	2 295	1 82 6	0	2 554	0	1 419	0	0	0	0	64 475	
Totaux meilleure estimation - net	0	66	0	7 865	4 54	0	518	24 6	0	470	0	1 419	0	0	0	0	11 037	
Marge de risque	0	214	0	2 467	80	0	90	8 1	0	80	0	289	0	0	0	0	2 254	
Montant de la déduction transférée aux provisions techniques																		
Provision technique calculées comme unité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation																		
Marge de risque																		
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	0	279	0	54 951	1 735	0	2 992	1 87 3	0	3 642	0	1 685	0	0	0	0	66 655	
Montants recouvrables au titre de la réassurance (des événements de formation et de la réassurance finale, après ajustement pour primes probables pour défaut de la contrepartie - total)	0	197	0	45 607	1 195	0	1 777	1 57 9	0	2 084	0	0	0	0	0	0	53 439	
Provisions techniques nettes de montants recouvrables au titre de la réassurance (des événements de formation et de la réassurance finale)	0	181	0	9 244	5 40	0	616	29 4	0	559	0	1 685	0	0	0	0	13 211	

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2017
 Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 01 Accident
 Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	2020	1
--	------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										10 & +	Total	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9							
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			C0170	C0180		
Précédentes	R0100											1 260						
N-9	R0160	0	0	1 086	528	843	546	425	505	753	297				R0100	1 260	7 577	
N-8	R0170	0	4 299	929	509	714	646	655	702	416					R0160	297	4 984	
N-7	R0180	9 258	5 705	987	645	357	612	519	269						R0170	416	8 869	
N-6	R0190	10 814	5 668	1 113	635	434	551	286							R0180	269	18 351	
N-5	R0200	12 287	6 622	1 234	767	599	571								R0190	286	19 500	
N-4	R0210	13 172	7 323	1 321	1 012	483									R0200	571	22 081	
N-3	R0220	16 039	7 700	1 323	1 204										R0210	483	23 311	
N-2	R0230	16 859	6 353	1 936											R0220	1 204	26 266	
N-1	R0240	19 137	6 690												R0230	1 936	25 148	
N	R0250	17 018													R0240	6 690	25 826	
															R0250	17 018	17 018	
															Total	R0260	30 431	198 931

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
 (valeur absolue)

Année		Année de développement										10 & +	Total	Fin d'année (données actualisées)			
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9						
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			C0360		
Précédentes	R0100											3 386			R0100	3 356	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	1 364	929				R0160	914	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	2 709	1 804					R0170	1 772	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	2 965	2 756						R0180	2 706	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	2 612	2 653							R0190	2 603	
N-5	R0200	0	0	0	0	4 157	3 734								R0200	3 660	
N-4	R0210	0	0	0	4 900	4 975									R0210	4 842	
N-3	R0220	0	0	6 000	6 577										R0220	6 382	
N-2	R0230	0	7 548	7 347											R0230	7 119	
N-1	R0240	22 088	10 202												R0240	9 873	
N	R0250	17 169													R0250	16 750	
															Total	R0260	59 978

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêt : 31/12/2017
Devisé d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 02 Souscription
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	20020	2
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180	
	0 C0010	1 C0020	2 C0030	3 C0040	4 C0050	5 C0060	6 C0070	7 C0080	8 C0090	9 C0100	10 & + C0110			
Précédentes	R0100													0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	R0260	0	0	0	0									

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360		
	0 C0200	1 C0210	2 C0220	3 C0230	4 C0240	5 C0250	6 C0260	7 C0270	8 C0280	9 C0290	10 & + C0300			
Précédentes	R0100													0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	R0260	0	0	0	0									

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêt : 31/12/2017
Devisé d'affichage : k EUR

S.22.01.21
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	72 687	0	0	166	0
Fonds propres de base	R0020	31 630	0	0	-41	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	31 630	0	0	-41	0
Capital de solvabilité requis	R0090	9 668	0	0	19	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	31 630	0	0	-41	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2017						
Devise d'affichage : k EUR						
S.23.01.01 - 01						
Fonds propres						
		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 835	7 835			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 915	7 915			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	15 880	15 880			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	31 630	31 630	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	31 630	31 630	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	31 630	31 630	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	31 630	31 630	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	31 630	31 630	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	11 053				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,86				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,55				

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

			C0060
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700		31 630
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		15 750
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		0
Réserve de réconciliation	R0760		15 880
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780		0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2017
Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 084		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 433		
Risque de souscription en vie	R0030	277		0
Risque de souscription en santé	R0040	246		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	5 403		0
Diversification	R0060	-3 273		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9 171		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 961
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-79
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 053
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	11 053
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Nom légal : PARTNERS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	1 551

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	68	556
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	7 860	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	454	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	518	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	248	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	470	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	1 419	3 288
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	116

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5 540	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 667
Capital de solvabilité requis	R0310	11 053
Plafond du MCR	R0320	4 974
Plancher du MCR	R0330	2 763
MCR combiné	R0340	2 763
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700